



VAL-DE-REUIL : participation citoyenne

Le fonds de participation des habitants déployé à Val-de-Reuil permet désormais de bénéficier de financements sous certaines conditions.

Thème(s): Participation des habitants

Public ciblé: habitants des quartiers

Trois raisons pour présenter l'action:

- 1) la participation des habitants et des membres du conseil citoyen,
- 2) l'appropriation des valeurs citoyennes,
- 3) l'émergence des projets initiés par les habitants.

Descriptif de l'action:

L'action répond à la volonté de développer la participation des habitants et de les inciter à construire

des micro-projets contribuant au renforcement du lien social dans les quartiers prioritaire de la politique de la ville. Les objectifs sont multiples. Il s'agit de favoriser les prises d'initiative des groupes d'habitants, renforcer les échanges entre habitants, développer l'animation et la solidarité, améliorer le cadre de vie des habitants, permettre une meilleure appropriation des valeurs citoyennes, favoriser l'émergence de projets et l'accompagnement par la mutualisation des compétences entre associations et habitants. Le FPH est soutenu par la ville de Val-de-Reuil. Le conseil municipal qui s'est réuni le 21 décembre 2017, a donné son accord de principe pour la création d'un fonds de participation des habitants. Dès le mois de janvier, des réunions de mises en œuvre du dispositif se sont tenues et ont abouti à la création de trois instances de fonctionnement : une association de gestion composé de trois membres du conseil citoyen, un comité de suivi composé des membres de l'association, du délégué du préfet et de l'adulte relais en charge de démocratie locale et du conseil citoyen, un comité de gestion et d'attribution composé de quatre membres du conseil citoyen, de personnes ressources (Mairie, bailleurs, services de l'Etat). Il s'en est suivi une recherche de financements auprès de l'Etat et de la CASE (dans le cadre du contrat de ville), des bailleurs sociaux (dans le cadre de l'abattement TFPB), de la ville. La période de mars à octobre est consacrée à l'animation du fonds. Les fiches actions déposées à la maison de projets sont examinées par le comité de suivi puis le comité de gestion et d'attribution, pour la décision finale. Chaque projet fait l'objet d'une évaluation. L'évaluation générale du dispositif est réalisée en fin d'année.

Plus d'informations
